

## SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 09 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal convoqué en date du 05 septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BORDELET Frédéric, Maire.

**Etaient présents :** MM BORDELET Frédéric, CHAUVIÈRE Thierry, MM TOURNEUX Jérôme, COQUELIN David, DOYEN Sébastien, Mme PORTIER Stéphanie, M HEURTEBIZE Alain, Mmes VANKERSSCHAEVER Monique, HAREAU Laurence, KAPUADI Annie, POUTEAU Maryvonne, GENEST Caroline, MM QUELIER Jean-Yves.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :**

**Absents excusés :** Mme PERRET Christiane, M BARBÉ Jean-Claude  
*M BARBÉ Jean-Claude donne pouvoir de vote à M CHAUVIÈRE Thierry*

**Secrétaire :** Mme PORTIER Stéphanie

**N° 43.09.14**

**AUTORISATION  
EMPRISE SUR  
DOMAINE PUBLIC –  
ACCES HANDICAPE**

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal la demande de Madame DALIGAUT Françoise, coiffeuse, 275 Bd des Ormeaux pour effectuer des travaux de mise en accessibilité du salon de coiffure.

Madame DALIGAUT sollicite l'autorisation d'une emprise sur le domaine public pour effectuer ses travaux

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Affichée le  
Visée le

AUTORISE Madame DALIGAUT à effectuer des travaux d'accès handicapé sur le domaine public.

**N° 44.09.14**

**CONTRAT DE  
MAINTENANCE POUR  
MATERIEL DE  
SECURITE INCENDIE**

Monsieur Le Maire présente à son conseil municipal le contrat de maintenance concernant la vérification des extincteurs dans les bâtiments communaux

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de confier à la Société EUROFEU Services – Agence du Mans – 25, rue des Marais – 72000 LE MANS, le contrat de maintenance des extincteurs pour une durée de un an.

Affichée le  
Visée le

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**N° 45.09.14**

**RENOUVELLEMENT  
DE LA CONVENTION**

Monsieur le maire rappelle à son conseil municipal qu'une convention de gestion des animaux errants avait été signée le 17 juin 2011 avec la ville de Mayenne

## DES ANIMAUX ERRANTS

Affichée le  
Visée le

Cette convention arrive à terme et l'article 8 prévoit qu'elle peut être renouvelée par accord express entre les parties.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le renouvellement de la convention de gestion des animaux errants avec la ville de Mayenne

## INFORMATIONS DIVERSES

- Demande d'un Arrêt des bus au niveau du « Bas Mont »
  - ↪ La demande sera transmise au Conseil Général
- Bâtiment de l'ancien « Presbytère »
  - ↪ Mérule – demande de devis en cours pour le traitement
- Portillon du monument aux morts a été cassé
  - ↪ va être supprimé ou réparé pour sécurité
- Fauchage sur chemins de « La Haute Bretonnière » et « La Haie Bourgère »
  - ↪ Se renseigner auprès du service prestations du nombre de passage
- Travaux en lien avec la déviation – Demande travaux de sécurité
  - ↪ entrée et sortie du chemin de « la haie Bourgère » sur D24
  - ↪ Pont au Mesnil
    - Mr le Maire va contacter Mr COURBE de la DREAL*
- Retraite sportive
  - ↪ Demande d'une salle
- Formation des élus
  - ↪ Voir les propositions de l'AMF
- Lotissement de l'Ormaie
  - ↪ Fin septembre, une décision sera donnée sur l'avenir du permis d'aménager

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET ANS SUSDITS

Le Maire,  
Frédéric BORDELET